



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE MERVILLE	
Service Administratif	
COURRIER REÇU LE	
03	4493
Date de réception :	
Pour Réponse	Pour Information

Ad'ap N° AA 031 341 15 A 1503

Demandeur : COMMUNE de MERVILLE représentée par Mme AYGAT Chantal
Adresse du demandeur : Place du 11 novembre 1918 31330 MERVILLE

Description de l'Agenda d'accessibilité programmée :

Périmètre : Sur un seul département
Nombre d'années demandées : 6
Coût global (euros) : 478500
Nombre de bâtiments : 15 ERP, 0 IOP

Demande d'octroi de période supplémentaires : 1 période supplémentaire

PREFECTURE de la HAUTE-GARONNE,

VU la demande d'Agenda d'accessibilité programmée référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 ;

VU l'arrêté du 27 avril 2015 ;

VU l'avis formulé le mardi 19 juillet 2016 par la Commission

Considérant que la demande exprimée a été réputée recevable, complète et contient l'ensemble des éléments prévus par la réglementation.